Lou San Pancrasson

Automne 2020

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Voici le numéro d'Automne du Lou San Pancrassou. Il arrive dans un contexte compliqué, celui du retour de l'épidémie de Covid et des mesures sanitaires qui perturbent votre vie quotidienne. Cette gêne nous la ressentons aussi dans la mise en place de nos projets (salle polyvalente, travaux, réunions, …).

Je voulais vous assurer que nous sommes à votre disposition pour vous aider dans cette période difficile. N'hésitez pas à nous solliciter. Plus que jamais, la solidarité, l'entraide et la tolérance entre les habitants seront nécessaires pour traverser au mieux cette crise qui va durer.

Vous trouverez aussi un masque avec ce numéro.

Jean-Louis POITE

Les brèves

- Ouverture mairie : Pendant la période de confinement, le secrétariat reste ouvert aux horaires habituels du vendredi matin, mais nous vous demandons de privilégier le téléphone ou de prendre RV afin d'éviter une trop forte affluence.
- Utilisation de la salle polyvalente : Malheureusement, les conditions sanitaires qui empirent ne nous permettent pas de la mettre à disposition.
- Site internet : Un site internet de la Mairie est en cours d'élaboration, il devrait voir le jour au 1er trimestre 2021. Il complétera la page Facebook qui existe actuellement.
- Distribution de masques : Au cours du mois d'octobre, une nouvelle distribution de masques a été effectuée par les élu(e)s. Un masque a été remis à chaque habitant permanent de la commune. Un autre masque est joint à la distribution du San Pancrassou.
- Urgence attentat : Nous sommes actuellement au niveau urgence attentat du plan vigipirate, restons vigilent

Etat civil

Naissances :

- ODDOS Matys 15 *octobre*

Décès :

- HELIES Irène 10 *Juillet*
- CAVALLI Michel 10 septembre

Mariages :

- BLAIS Océane et FERRARD Anthony 24 *octobre*
- CHEVILLON Julie et JOUBERT Mickaël *26 octobre*

Infos Mairie

Le suivi des dossiers

Nous vous en avons parlé lors des précédents numéros du Lou San Pancrassou, nous vous tenons au courants des avancées concernant ces sujets :

L'adressage

Le nouveau plan d'adressage est définitif, il a été transmis aux organismes qui en ont besoin (impôts, GPS, …). Nous avons passé commande des plaques et numéros et nous vous enverrons, avant la fin de l'année, votre nouvelle adresse et les formalités à accomplir. En fonction des délais nécessaires à la production des panneaux et à leur installation, la nouvelle signalisation se mettra progressivement en place.

Fibre

Isère Fibre, filiale de SFR Collectivités, est le prestataire auquel le Département a confié la mise en place du réseau capillaire (liaison entre la partie principale du réseau déjà en place et votre domicile). Il semble qu'une partie de leurs premières réalisations sur d'autres secteurs du département soient d'une qualité à revoir. Le Département insiste auprès de ce prestataire pour qu'il tienne ses engagements. Nous espérons que ces contretemps ne remettront pas en cause le délai annoncé du second trimestre 2021 pour la pose des premiers raccordements individuels sur notre commune.

Réseau mobile

- En juin, nous avons eu des contacts avec le service du Département qui gère le dispositif New Deal Mobile*. Ce dispositif profite du renouvellement des fréquences hertziennes aux opérateurs (Free, Orange, SFR, Bouygues, ...) pour les contraindre à améliorer la qualité de réception en 4G sur l'ensemble du territoire, et particulièrement dans les zones rurales. Il nous a été confirmé que notre territoire rentrait dans les critères de ce dispositif.

- Courant juillet, des mesures ont été effectuées sur divers points de la Commune. Elles ont confirmé ce que vous êtes nombreux à déplorer au quotidien : plusieurs hameaux se situent, soit en zone blanche, soit dans une zone de réception de très mauvaise qualité.

- Mi-octobre, nous avons eu confirmation que St Baudille figurera bien dans l'arrêté officiel qui sera pris avant la fin de l'année. Ensuite, un opérateur leader sera désigné afin de construire l'infrastructure et la mettre en service dans un délai maximum de 2 ans. Ce délai nous permettra d'étudier sereinement l'emplacement de l'antenne en tenant compte des contraintes techniques mais aussi sanitaires et environnementales.

*https://www.arcep.fr/actualites/les-communiques-de-presse/detail/n/new-deal-mobile-1.html

Indemnités des adjoints

Lors du premier conseil municipal, le 25 mai 2020, il a été décidé de désigner trois adjoints. Les commissions intercommunales se réunissent très fréquemment et demandent une grande disponibilité. Cette décision nous permet ainsi de participer plus aisément aux réunions.
Jusqu'à présent, la commune comptait deux adjoints. Afin que cette nouvelle disposition n'impacte pas la commune, le conseil municipal a souhaité conserver un montant global identique au mandat précédent et de le diviser par trois.

Les accompagnateurs

Les enfants de la commune se rendent à l'école de Mens en bus. Notre commune compte 3 lignes différentes. Pour les enfants de moins de 5 ans, un accompagnateur doit être présent dans le bus matin et soir.
Pour cette rentrée, nous avons dû recruter deux accompagnatrices pour deux lignes. Cela ne s'est pas effectué aisément mais nous y sommes parvenus et les petits ont pu monter dans le bus dès le premier jour de la rentrée. Nous remercions vivement Mmes Roux et Zanardi qui ont accepté ce travail.

Infos Mairie

LE COLIS DE NOEL pour les petits...

En raison de la crise sanitaire actuelle, le traditionnel goûter de NOEL des enfants ne pourra pas avoir lieu. Le Comité des Fêtes et le Conseil Municipal souhaitent, comme les années précédentes, offrir un présent à chaque enfant. Cette année, nous envisageons de jouer les pères noëls et de livrer les cadeaux à domicile. A ce jour, nous sommes encore dans la réflexion. Nous espérons trouver une solution pour égayer cette fin d'année par le sourire des enfants. Surveillez votre boîte aux lettres....

LE COLIS DE NOEL pour ... les grands...

D'ordinaire, la remise du colis de Noël est un temps d'échange... Cette année, ce sera un peu différent ! Nous vous déposerons les colis « de loin », avec un pincement au cœur car ces moments de partage sont précieux. Mais nous pourrons, malgré la distance, prendre de vos nouvelles et « blaguer » sur le pas de la porte.

Le monument aux morts

Samedi 12 septembre 2020, l'équipe municipale s'est réunie en matinée pour nettoyer la place du village. Elle a été très rapidement rejointe par des habitants, alléchés par le « ratissage » et la pause café !!! Nous avons arraché ça et là les mauvaises herbes, ramassé des branches et des feuilles, planté des rosiers et redonné de l'éclat au monument aux morts. Notre place rencontre un vif succès, de nombreux touristes s'arrêtent pour profiter de l'ombrage bienfaisant des platanes, prendre un pique-nique ou encore emprunter un livre.
Il est important de la préserver et de mettre en évidence ses plus beaux atours...
Le 11 novembre, dans le respect des mesures sanitaires, une gerbe a été déposée au pied du Monument aux Morts et un moment de recueillement a eu lieu.

Les travaux

Comme pour chaque numéro de Lou San Pancrassou, nous faisons un point sur les travaux réalisés et à venir

Travaux réalisés (depuis le dernier point).

- Une grande partie de la conduite d'eau des Boutins a été remplacée et la route reprise avec de l'enrobé.
- La reprise des chemins ruraux de la commune à la niveleuse et le rechargement en gravier par l'entreprise *Trièves Travaux* se poursuit.
- Changements des panneaux aux entrées de St Pancrasse
- Changement du paratonnerre au sommet du clocher de l'église (vidéo sur la page Facebook Mairie Saint Baudille et Pipet)
- Réalisation de l'espace archive au premier étage de la mairie.
- Remplacement de la balustrade du pont de Bonnichère.
- Remplacement du distributeur de javel au réservoir de La Chapelle.
- Purge et nettoyage des réservoirs d'eau potable.

Infos Mairie

Travaux à venir

- Mise en place des panneaux et numéros pour l'adressage.
- Arrêté puis mise en place de panneaux 30 aux entrées de St Pancrasse.
- Enfouissement du réseau électrique du village d'en haut

Travaux pour lesquels une demande de subvention est en cours.

- La Région alloue des subventions pour la préservation du patrimoine des communes, nous allons ainsi faire une demande pour la réfection de la toiture de la cure.
- Suite de la réfection, de la conduite d'eau et de la route des Boutins.
- Création d'une piste d'accès au captage de la Vanne.
- Réfection d'une partie de la route de Fourchon.
- Etude sur l'eau potable.

Les travaux en image

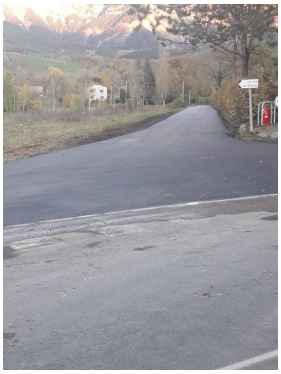

Le dossier du San Pancrassou

Le service de l'Eau Potable dans la Commune.

Voici quelques éléments et aussi des questions sur un dossier qui préoccupe régulièrement les élus de la commune.

Les captages : Nous disposons de **trois captages**, le plus important se situe aux sources de la Vanne sur le flanc Ouest de l'Obiou et débouche sur le réservoir des Brachons. Il alimente une grande partie de la commune ainsi qu'un secteur important de la Commune de Mens avec laquelle nous avons une convention. Un autre captage, situé à la Batia, alimente un réservoir aux Marceaux qui donne sur les hameaux de Lolagne, Pipet, Bonnichère, les Bonnets et la Guichardière et, enfin, la Chapelle est alimentée par un autre captage.

Les réseaux : Avec l'aide de l'Agence de l'eau et des collectivités, nous rénovons petit à petit, chaque année, le réseau de transport de cette eau. Les adductions de La Rivière, Bonnichère, Les Cros, Fourchon ont été refaites Les derniers travaux en date concernent l'alimentation des Boutins.

La maintenance et l'entretien : Faute d'employé communal, cette maintenance est assurée par le Maire et des élus municipaux, ils sont aidés du service des Eaux de la Commune de Mens pour le réservoir des Brachons, ainsi que d'entreprises locales (compteurs, suivi régulier) ou spécialisées (nettoyage des réservoirs, …) pour les autres réservoirs. Des prélèvements réguliers de la qualité bactériologique de l'eau sont faits régulièrement et transmis à l'ARS qui nous alerte en cas de problème.

Des problèmes plus fréquents : Depuis peu, nous sommes confrontés à des phénomènes (orages violents, sécheresse suivie de pluies abondantes) qui sont passés d'exceptionnels à fréquents. La qualité de l'eau s'en ressent car les moyens classiques de purification ou de filtrage ne remplissent pas leur office dans ces conditions extrême.

Des travaux conséquents à prévoir : En fin d'été, nous avons rencontré deux fois la commune de Mens dont une fois en présence d'un technicien de la Communauté de Communes du Trièves pour faire un point sur cette question. Le 9 octobre, nous avons initié une première rencontre avec l'Agence de l'Eau et le service du Département qui assure une assistance technique aux communes sur ces questions. Il en ressort que des travaux conséquents sont à mettre en œuvre pour assurer un filtrage sécurisé des réservoirs. Les questions sont nombreuses (connecter le réservoir de la Chapelle au réseau qui provient des Brachons ou le connecter au réservoir de la Batia, mettre en place une ultrafiltration comme à St Michel les Portes, profiter de ces travaux pour poser une microturbine de production hydroélectrique, réguler davantage les prélèvements pour ne filtrer que ce qui part en eau potable, accéder plus facilement aux captages, créer des dispositifs de télégestion, …). Selon les choix opérés, le montant des travaux pourra s'élever jusqu'à 400 000€ avec des subventions pour 80% et une répartition des 20% avec Mens. Au regard de ce montant et la technicité des opérations, une étude complète est indispensable. Le planning pourrait être une étude jusqu'à mi 2021 et des travaux ensuite.

Un transfert de gestion à terme ? : En 2026, la Communauté de Communes devrait récupérer la compétence pour l'eau et l'assainissement. Ce transfert suscite des inquiétudes (augmentation des tarifs, éloignement de la maintenance, moindre qualité du service, risque de privatisation, …) et nous restons très réservés à ce sujet.

L'assainissement : Aujourd'hui, les collectivités ont, globalement, le choix entre deux types d'assainissement.

- L'assainissement collectif : un réseau collecte en bordure de chaque habitation les eaux usées et les retraite, selon diverses modalités, dans une station d'épuration.
- L'assainissement individuel ou ANC (pour assainissement non collectif) : chaque habitation installe une fosse septique qui retraite ses eaux usées.

Les collectivités définissent un schéma directeur d'assainissement, document qui expose leur stratégie en matière d'assainissement, c'est un outil de programmation. Tandis que le zonage est une décision de choix d'assainissement (collectif ou individuel) qui repose sur des éléments à prendre en considération (aspects géologiques, aspects environnementaux, aspects économiques). Le zonage est le document opposable en cas de contestation par un administré.

Pour ce choix entre collectif et individuel, sur notre secteur, les aspects géologiques (perméabilité des terrains, risque de glissement, …) et environnementaux (ruisseaux, faune et flore, …) ne sont pas un handicap. La principale considération reste d'ordre économique. Car, dans les deux possibilités, c'est toujours le particulier qui paie : soit en s'équipant individuellement, soit en participant aux frais d'assainissement collectif par l'impôt et les taxes de raccordement et celles qui sont prises sur sa consommation d'eau.
Aujourd'hui, le prix moyen d'un assainissement individuel se situe autour de 8000€. Pour comparer comparer avec les solutions collectives, il faut s'inscrire sur une durée de 20 voire 40 ans (durée moyenne de vie des équipements). Les projections récentes, faites sur ces bases par un bureau d'étude, plaident, en ce qui nous concerne, pour l'équipement individuel.
Depuis quelques années, nous avions pris une décision de zonage avec un assainissement individuel sauf pour le Village et Le Perrier où l'assainissement collectif avait été retenu. Mais, pour des raisons de coût (mise en place des tuyaux collecteurs et achat de terrains destinés à l'épandage, …), nous n'avons pas pu réaliser ce choix.
Au regard de l'évolution des techniques d'assainissement individuel (solutions multiples à des prix abordables, impliquant moins de terrain, coût d'entretien en baisse, …), il serait raisonnable de revenir sur notre zonage collectif pour les deux plus gros hameaux et de passer en assainissement individuel pour tout notre territoire ; d'autant plus que le nombre de hameaux et leur répartition rendent illusoire une généralisation de l'assainissement collectif.
Cette décision de révision du zonage pour le Village et Le Perrier passe par une enquête publique qui va se mettre en place dans les semaines à venir.

LES AGRICULTEURS

Notre commune a la chance de compter de nombreux artisans, métiers ou associations. Tous, à leur façon, font vivre le village. Désormais, nous mettrons à l'honneur, à chaque parution, un métier, une association ou autre thème.

Pour ouvrir cette rubrique, nous avons choisi le domaine de **l'agriculture** et décidé de vous parler de l'activité des hommes et des femmes qui pratiquent ce métier sur notre commune.

Tout d'abord quelques éléments chiffrés tirés de l'étude de l'Observatoire Foncier de l'Agriculture du Sud Isère,

Sur le Trièves,

Depuis 2002, les tendances sont les suivantes :

- Perte des 2/3 des exploitations bovins lait (86 à 32)
- Stabilité du nombre d'exploitations bovins viande
- Diminution du nombre d'exploitations céréalières
- Augmentation des installations en maraichage et porcs notamment

La commercialisation se répartit :

- 44% en filières exclusivement (coopératives, négociants…)
- 26 % en vente directe exclusivement
- 33 % vente diversifiée
- Le reste en autres stratégies : patrimonial, services, …

L'âge moyen des agriculteurs est de 52 ans mais 30% des agriculteurs ont plus de 55 ans, ce qui engendre une problématique de transmission.
La surface moyenne des exploitations est de 87 ha en 2018, elle était de 56 ha en 2002.
32 % du foncier agricole est exploité en propriété et 68 % en fermage dont 1% en précaire.

Sur St Baudille et Pipet

- 1463 hectares sont exploités
- 7 exploitations, dont 2 en bio, exploitent 556 ha (39% de la surface exploitée de la Commune) mais cultivent aussi des parcelles sur d'autres communes. En 2000, il y avait 21 exploitations implantées sur la commune.
- 16 agriculteurs extérieurs, venant de Cornillon, Mens, Clelles, Prébois, St Maurice et St Michel en Beaumont, exploitent 907 ha (61% de la surface exploitée de la Commune). Ils n'étaient que 6 en 2000.
- La taille moyenne des exploitations à St Baudille est de 119 ha. Elle était de 48 ha en 2000.
- Il y a une précarité foncière puisque, au moins 4 exploitants sur 7 louent plus de la moitié de leur foncier.
- L'âge moyen des agriculteurs est de 50 ans mais 4 exploitants sont âgés de plus de 55 ans,

Ces activités génèrent aussi des emplois induits (mécanique agricole, travaux agricoles, matériel agricole, machines à traire, …).

Mais ces données quantitatives et économiques ne suffisent pas à traduire la réalité quotidienne et humaine d'un métier difficile mais indispensable. Le chant « strident » du coq, le bruit des machines agricoles, la nécessité d'élargir un chemin pour faire passer les engins ou encore la poussière des moissons sont bien peu de choses en comparaison des bienfaits apportés par l'agriculture. Qu'ils soient producteur de céréales, de légumes, de fruits, producteur laitier ou encore éleveur, chacun pourvoie à notre alimentation.

La vie de la commune

Sur notre commune, on trouve principalement :

- L'élevage bovin de viande commercialisée en grande distribution et, aussi, en circuit court.
- La production bovine de lait vendu en coopérative pour la grande distribution.
- L'élevage ovin, viande certifié « *label rouge agneau de l'Adret* » et vente auprès des boucheries locales.
- La production avicole en plein air avec une commercialisation et vente directe ainsi que de l'apiculture.
- La production de blé meunier sous signe officiel de qualité (Haute Valeur Environnementale) pour sa transformation en farine avec, aussi, de la vente locale.
- La production de céréale pour l'alimentation des troupeaux (triticale, orge, avoine, maïs).
- La production de la luzerne et foin pour le commerce avec des agriculteurs de haute montagne !
- La production maraîchère destinée à la vente directe en circuit court.

Cette polyculture et la pratique d'un élevage extensif avec le pâturage ou le pastoralisme, contribuent, non seulement à nous nourrir, mais aussi à structurer le paysage. Nous avons besoin des agriculteurs et les agriculteurs ont besoin de notre reconnaissance.

Focus sur une nouvelle installation dans la commune :

Florent GILLES, 36 ans, vient de s'installer en maraîchage biologique sur une ancienne prairie permanente dans le hameau du Perrier. Cette première saison a été consacrée principalement à la mise en place des infrastructures (serres, pépinière, système d'irrigation…) et lui a permis de démarrer une petite production vendue au Petit Marché et au Bocal du Trièves à Mens. À terme, la gamme se composera d'une trentaine de légumes frais et de saison, commercialisés en circuit court et en vente directe de mai à novembre. Plus d'informations dans un prochain numéro !

L'histoire de la Commune

Nous allons essayer de partager les connaissances de chacun sur l'histoire de la Commune. Si vous avez des éléments sur des faits historiques concernant la commune et que vous voulez les faire connaitre (histoire de l'Eglise, les châteaux et maisons fortes, généalogies, poilus et autres soldats …), merci de contacter la Mairie, nous publierons vos témoignages dans ce journal.

Directeur de la publication : Jean-Louis Poite.

Rédaction : Isabelle André, Jean-Louis Poite, Sylvain Rolland, Bastien Tassy, Alain Vidon.

Photo de couverture : Christian Reydet. *Mise en page* : Bastien Tassy